

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 19 octobre 2017**  
**Salle Proust**

**Dossier n° 2017- 20 à 14 h 30** : demande d'autorisation commerciale déposée par la SARL CAPIGO concernant l'extension de 200,15 m2 d'un ensemble commercial situé ZAC du clos aux Antes, rue de l'Île Sainte Catherine, à Tourville-la-Rivière, par la création d'un magasin « PIMKIE » d'une surface de vente de 263,40 m2 portant ainsi la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 1 201,65 m2.

- le maire de Tourville-la-Rivière, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la métropole Rouen Normandie dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Madame Dominique AUPIERRE ou Madame Danielle PIGNAT, désignées par le conseil de la métropole Rouen Normandie chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou Monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou Monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et Monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou Madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et Monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;

Pour le département de l'Eure :

- le maire de Bourg-Achard, ou son représentant ;
- Monsieur Kamal OUKNAZ, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire et de développement durable ;

**Dossier n° 2017-21 à 15h15**: demande d'autorisation commerciale déposée par la société GRUCHET INVEST concernant l'extension de 966 m2 d'un ensemble commercial situé à Gruchet-le-Valasse, par la création d'une cellule commerciale accueillant une activité d'animalerie sous l enseigne « TOM & CO » et une seconde dédiée à l'équipement de la personne ou de la maison portant ainsi la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 5 182,80 m2.

- le maire de Gruchet-le-Valasse, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ;
- un représentant désigné par l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;

- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou Monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou Monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et Monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou Madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et Monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.